



**LA VILLE DE MAROMME ANNONCE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE
TRAVAUX PORTANT
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE JEUX
DE LA PETITE ENFANCE - MAROMME**

OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation a pour objet la désignation d'un ou plusieurs prestataires pour réaliser des travaux d'aménagement des espaces de jeux de la petite enfance dans la commune de Maromme

Mode de passation : Procédure adaptée

La présente consultation est un marché de Travaux, incluant la fourniture et pose de jeux et d'autres mobiliers, passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-2 ; L 1111-2 ; L 1111-3 ; L 1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

**Date limite de remise des plis
Le Mercredi 07 juin 2023 à 14h00**

**Maître d'ouvrage :
MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00**

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de la ville de MAROMME

Département : Seine Maritime (76) – Ville de Maromme

Lieux d'exécution de la prestation : la nouvelle Maison Municipale de la Petite enfance (MMPE) située 13 Rue de l'Église, 76150 Maromme ; l'École Th. DELBOS "Wigston, Oadby, 8 mail 76150 Maromme ; Aire de jeux située quartier de la Clérette, Rue de la Clérette 76150 Maromme.

Nature de la prestation : La ville de Maromme, dans le cadre de la réglementation sur les aires de jeux, nécessite la réalisation de 3 sols souples, la fourniture et pose de jeux, la remise en état d'un jeu et d'autres travaux.

Modalités de passation du marché public :

Sous-traitance : Les prestations peuvent être sous-traitées

Décomposition en lots : Le marché est décomposé en 3 Lots

Variantes : Les variantes sont autorisées

Démarrage et délai de la prestation : Dès notification de l'ordre de service

Négociations : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Attestation de visite obligatoire : Une attestation de visite est à fournir lors de la remise des offres

Modalités d'exécution du marché public :

Prix : Ferme, global et forfaitaire, le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux et prestations.

Contenu des prestations :

Lot 1 : La maison municipale de la petite enfance (MMPE)

Réalisation de 3 espaces dont :

- Un sol souple et jeux
- Une zone végétalisée
- Une sécurisation des espaces

Lot 2 : L'école élémentaire Thérèse Delbos

Il s'agira de la réalisation de :

- Un sol souple
- Remise en état d'un jeu

Lot 3 : Aire de jeux du quartier de la Clérette

Il s'agira de la réalisation de :

- Un sol souple

Contraintes : Les travaux sont exécutés du 01 juillet au 27 août 2023, l'intervention doit avoir lieu sur cette période pour ne pas interférer dans l'accueil des enfants

Classement des bâtiments : Les bâtiments sont classés comme édifice ERP de type R, soumis au code du travail.

Règlement des comptes : Le prix étant global et forfaitaire, il est dû dès lors que l'ouvrage, ou l'ensemble de prestations auquel il se rapporte a été exécuté.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par le maître d'ouvrage conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Modalité de paiement du marché : Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

Garantie de parfait achèvement : Le délai de la garantie de parfait achèvement des travaux est de UN (1) an à compter de la date d'effet de la réception.

Pièces justificatives à produire :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes par ordre décroissant :

Documents contractuels

- L'acte d'engagement (AE), complété, paraphé et signé et sa DPGF dûment remplie
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), paraphé et signé
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé et signé
- Le mémoire technique
- L'attestation de visite obligatoire

Autres documents obligatoires

- D.U.M.E ou les imprimés DC1, DC2
- Moyens et compétences nécessaires à l'exécution du marché
- Les déclarations et attestation sur l'honneur conformément aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ; les articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail) ou D. 8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (liste des salariés étrangers) du Code du travail.
- Attestation URSSAF
- Extrait Kbis
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Références requises relatives à la capacité professionnelle
- R.I.B ou R.I.P

Critères pondérés de jugement des offres :

- **Valeur technique : 60 %** - décomposée comme suit
 - Mémoire technique détaillé (Qualités pédagogiques et l'insertion dans l'environnement, moyens techniques, humains et financiers, Plan d'exécution du présent marché) 30 %
 - Fiches techniques des produits, matériaux, jeux (Plans, photos, les détails de l'ensemble des jeux, dossier de maintenance) 30 %
- **Prix : 30 %**
- **Respect des délais : 10 %**

Le critère de choix retenu sera l'offre « économiquement la plus avantageuse » en tenant compte des critères cités ci-dessus.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ; toute candidature reçue hors délai ; tout dossier de candidature reçu en format papier ; tout candidat faisant l'objet d'un motif d'exclusion des marchés ; tout candidat dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes ; les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé ; les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire lors de la remise des offres ; une variante remise sans offre de base, seront immédiatement écartés.

Retrait de dossier :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme <http://www.maromme.fr> (onglet MAIRIE, rubrique marchés publics) ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres – Présentation des offres dématérialisées :

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com> (copie de sauvegarde conseillée)

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

Le Mercredi 07 juin 2023 à 14h00

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant l'exécution du marché, les candidats devront s'adresser à :

Pour des renseignements d'ordre administratifs : **M. N. SOOMOU**

Tél : 02 32 82 22 00 E-mail : nyereke.soomou@maromme.fr

Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. S. DEGEE**

Tél : 06 86 09 12 90 E-mail : Sebastien.degee@ville-maromme.fr

Langue utilisée : Les offres sont entièrement rédigées en langue française

Unité monétaire : Le marché sera conclu en euros.

Date d'envoi du présent avis : Le vendredi 28 avril 2023